

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian VERMELLE, Maire.

Date de convocation : 09 avril 2018 / Date d'affichage : 09 avril 2018

Présents : Christian VERMELLE, Robert ARIIS, Sylvette VIRET, Michèle LIARD, Dominique THEVENET, Geneviève CLAVIOZ, Eric BONNOT, Philippe MONOD, Pierre SEVE (jusqu'à 20h33)

Absents : Pierre SEVE (à partir de 20h33)

Procuration :

Secrétaire de séance : Dominique THEVENET

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 février 2018 rectifié. Approbation à l'unanimité.

La délibération n° 08-2018 approuvant le compte administratif 2017 du budget communal et du budget annexe de l'eau, votée lors de la séance du 16 mars 2018 a fait l'objet d'une erreur matérielle. Il convient donc de revoter les comptes administratifs 2017. Cette erreur s'est répercutée sur le compte rendu de la séance du 16 mars 2018. A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu de la séance du 16 mars 2018 hormis la délibération 08-2018. Les signatures du compte rendu du 16 mars 2018 sont accompagnées d'une remarque à ce sujet.

14-2018 - Approbation des comptes administratifs 2017 – budget principal communal et budget annexe eau – Annule et remplace la délibération n° 08-2018 du 16 mars 2018

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Michèle LIARD délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Christian VERMELLE, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Report 2016		135 595.37 €
Réalisation de l'exercice	423 615.64 €	489 770.10 €
Total Fonctionnement	423 615.64 €	625 365.47 €
Résultat définitif		201 749.83 €
INVESTISSEMENT		
Report 2016	116 787.48 €	
Réalisation de l'exercice	162 284.90 €	161 451.45 €
Total Investissement	279 072.38 €	161 451.45 €
Résultat définitif	- 117 620.93 €	

BUDGET ANNEXE EAU

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Report 2016		18 062.16 €
Réalisation de l'exercice	70 341.76 €	90 625.44 €
Total fonctionnement	70 341.76 €	108 687.60 €
Résultat définitif		38 345.84 €
Investissement		
Report 2016		36 202.86 €
Réalisation de l'exercice	12 059.57 €	17 423.87 €
Total Investissement	12 059.57 €	53 626.73 €
Résultat définitif		41 567.16 €

Après cette présentation, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, présidé par Madame Michèle LIARD, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2017 ci-dessus présentés.

Lors du débat sur le budget primitif, Monsieur Pierre SEVE se lève et quitte la séance du conseil municipal à 20h33. Le nombre de votant passe de 9 à 8.

15-2018 - Vote du budget primitif 2018 : budget principal communal

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des chiffres du budget primitif 2018 présentés par Madame Michèle Liard, première adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 dans sa totalité à hauteur de :

Budget principal communal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Excédent reporté 2017		84 128.90 €
Section de fonctionnement	553 552.00 €	469 423.10 €
Total du budget fonctionnement	553 552.00 €	553 552,00 €
INVESTISSEMENT		
Affectation des résultats 2017		117 620.93 €
Section d'investissement	336 432.07 €	336 432.07 €
Déficit antérieur reporté 2017	117 620.93 €	
Total du budget investissement	454 053.00 €	454 053.00 €

16-2018 - Vote du budget primitif 2018 : budget annexe eau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des chiffres du budget primitif 2018 présentés par Madame Michèle LIARD, première adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2018 dans sa totalité à hauteur de :

Budget eau

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
Excédent reporté 2017		38 345.84 €
Section exploitation	99 215.00 €	60 869.16 €
Total du budget fonctionnement	99 215.00 €	99 215.00 €
INVESTISSEMENT		
Excédent reporté 2017		41 567.16 €
Section d'investissement	64 858.00 €	23 290.84 €
Total du budget investissement	64 858.00 €	64 858.00 €

17-2018 - Attribution des subventions 2018

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de l'établissement du budget primitif 2018, il a été voté en dépenses de fonctionnement à l'article 6574, la somme globale de **3 000 €** permettant de verser les subventions annuelles, **dont 2 849 €** aux associations citées ci-dessous ayant communiqué le rapport financier de leurs activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions communales 2018 de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Subv.
ACCA (chasse)	50 €
Amicale des Pompiers de Clermont	50 €
APE du RPI	304 €
APE du RPI (voyage scolaire Clermont)	315 €
Clin d'œil	300 €
Desingym	50 €
Fédération Sportive du Val des Usses	20 €
Football club de Chilly	120 €
Football club de Frangy	120 €
Graines d'amis	150 €
Harmonie de Frangy	200 €
Jeunesse musicale de Corbonod	20 €
La Clé des Usses (école de musique de Frangy)	150 €
Les Ouables	200 €
Renaissance du Château de Clermont	200 €
SEF (Service d'Entraide Familiale de Seyssel)	150 €
SEPas Impassible	100 €
Seyssel Rhône Basket	60 €
Union Cycliste Seyssel Frangy	40 €
Association ERWAN	100 €
Jazz Club d'Annecy	100 €
Sorgia FM	50 €

- AUTORISE Monsieur le maire à signer les mandats correspondants.

18-2018 - Taux d'imposition des taxes directes locales 2018.

Après avoir pris connaissance des taux pour l'année 2017, taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et CFE, et des taux des moyennes départementales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'augmentation des taux des taxes directes locales selon un coefficient de variation proportionnelle de **0 %** pour l'année 2018 et les fixe comme suit :

Taxe d'habitation : 18.96 %

Taxe foncière s/bâti : 14.94 %

Taxe foncière s/non bâti : 65.23 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.60 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

19-2018 - RQPS 2017

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

QUESTIONS DIVERSES

1/ Le marquage au sol du passage piéton de la place de la Fruitière n'est plus visible. La société reviendra faire le marquage dans le cadre de la garantie. Philippe MONOD dit que d'autres travaux de marquage sont à prévoir. Des devis ont été demandés.

2/ La pose de conteneurs semi-enterrés est reportée en 2019 par la CCUR.

3/ Différents problèmes de voirie ont été repérés. Dominique THEVENET est informé et les réparations sont en cours.

4/ Monsieur le Maire rappelle deux réunions importantes :

- Réunion pour le projet SAGE avec le CD74, Atelier Paysager et l'ABF le mardi 17 avril à 14h00.
- Réunion sur l'avancement du PLUI avec Hugo CARRE de la CCUR le jeudi 19 avril à 19h00.

5/ Informatique de la mairie : suite à des problèmes récurrents, il a été décidé de changer de prestataire informatique. La société retenue est ISI Solutions basée à Cran Gevrier.

6/ Cérémonie du 11 novembre – année anniversaire. Robert ARIIS se charge de contacter rapidement l'Harmonie de Frangy pour le samedi 10 novembre 2018.

7/ M. le Maire lit un message de remerciement de Natacha BRIAND, professeur des écoles à Clermont, pour l'achat de deux ordinateurs portables.

8/ Les Jardins de Haute-Savoie à la Balme de Sillingy : Morgan se charge de l'entretien de la parcelle de Clermont mais aurait besoin d'une aide ponctuelle pour la remettre en état. Dominique THEVENET se porte volontaire.

9/ Protection des données : obligation d'avoir un référent. Voir pour une mutualisation avec la CCUR.

10/ Travaux demandés sur les RD : l'ensemble des points et photos transmis lors de la réunion des concessionnaires au CERD a été repris dans un courrier. Les travaux nécessaires entrant dans le domaine de compétence du CERD seront entrepris.

11/ Michèle LIARD fait un point sur la dernière réunion du conseil syndical de la maternelle. Le vote des budgets a eu lieu et l'achat d'un tableau numérique pour la petite classe de maternelle a été refusé. Il n'y a pas de gros travaux à prévoir.

12/ Philippe MONOD demande ce qu'on fait pour le fossé devant chez Paul DUFOUR. Le fossé s'effondre et la maçonnerie est à revoir. Demander un devis à l'entreprise BESSON.

13/ Dominique THEVENET demande que des affiches soient apposées sur les conteneurs à poubelles de l'Hôpital, indiquant que les conteneurs sont réservés aux habitants de Clermont. En effet, des habitants des communes voisines n'hésitent pas à remplir les conteneurs quand ils passent devant. Renseignement sur la réglementation sera pris auprès de la CCUR qui est en charge des ordures ménagères.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h15